

**Résumé**  
**Opinion de la Chambre des députés roumaine**

**Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil**  
**relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans**  
**l'Union européenne**  
**COM (2017) 797**

La Chambre de députés salue l'intérêt de la Commission Européenne pour règlementer les aspects liés à la protection sociale des travailleurs européens afin de répondre aux défis de la société numérique, du progrès technique rapide et de la mondialisation.

En même temps, elle exprime sa position sur les aspects liés au droit à l'information, la formation professionnelle obligatoire, l'obligation pour l'employeur d'apporter une réponse écrite à la demande de travailleur pour des conditions de travail plus sûres et plus prévisibles, l'utilisation de la notion de prévisibilité, l'obligation d'opérer des modifications aux conventions individuels ou collectifs, le conflit d'intérêts.

La Chambre des députés souligne le fait qu'il y a des différences structurelles entre les économies des Etats membres qui imposent aux Etats membres de maintenir un niveau suffisant de réglementation des relations de travail à la disposition afin d'assurer la diversité économique et l'emploi sur le marché intérieur de l'Union.

La Chambre des députés demande le droit d'être informée en détail sur les résultats de l'évaluation de la manière dont la proposition est corroborée avec celle concernant l'équilibre entre la vie professionnelle et privée des parents et des personnes s'occupant des enfants et par la communication interprétative de la Commission européenne sur le temps de travail.